

PLR.Les Libéraux-Radicaux, case postale, 3001 Berne

Département fédéral de l'intérieur DFI

Berne, 6 novembre 2024 / DR
VL/ Fourrure

Expédition électronique : lmr@blv.admin.ch

Contre-projet indirect à l'initiative populaire fédérale «Oui à l'interdiction d'importer des produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements (initiative fourrure)»

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

Commentaire général

Le PLR Suisse montre un intérêt réel pour le contre-projet indirect proposé par le Conseil fédéral, qui représente une approche équilibrée et pragmatique face aux préoccupations légitimes concernant le bien-être animal tout en préservant les intérêts économiques et commerciaux de la Suisse.

Nous saluons particulièrement l'ancrage de cette réglementation au niveau de la loi plutôt que dans la Constitution, ce qui offre davantage de flexibilité pour des adaptations futures. Le choix de se référer aux principes directeurs de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) comme standard pour définir les traitements cruels, plutôt qu'à la législation suisse, est judicieux. Cette approche, basée sur des normes internationalement reconnues et soutenues par 183 pays membres, permet une meilleure compatibilité avec nos obligations en matière de droit commercial international.

L'extension de l'interdiction au transit et au commerce, en plus de l'importation, renforce l'efficacité de la mesure tout en garantissant une cohérence dans l'application de la loi sur l'ensemble du territoire. Le système de contrôle proposé, impliquant à la fois les autorités fédérales et cantonales, nous paraît approprié et proportionné. Nous apprécions particulièrement le mécanisme de preuve flexible permettant aux importateurs de démontrer la conformité de leurs produits soit par l'origine depuis un pays listé par l'OSAV, soit par une certification selon des directives de production reconnues. Cette double approche offre la souplesse nécessaire aux acteurs économiques tout en garantissant le respect des standards de bien-être animal. Par exemple, FURMARK est un système de certification efficace. Il s'agit d'un label reconnu au niveau international. Il garantit le respect des normes scientifiques de bien-être animal conformément aux directives de la WOAH et au programme WELFUR tout au long de la chaîne d'approvisionnement en fourrure. En avril 2024, FURMARK a été enregistré comme marque de certification officielle dans l'UE. Le programme WELFUR est la première initiative axée sur le bien-être animal à avoir reçu un label de qualité de la Commission européenne. Le système basé sur la recherche a été inclus dans la base de données de l'UE sur les « initiatives d'autorégulation et de corégulation ».

En ce qui concerne l'impact économique, nous relevons positivement que le projet n'entraîne pas de charges administratives excessives pour les entreprises, puisqu'il s'appuie sur les systèmes de déclaration déjà existants. Cette continuité permet aux acteurs économiques de s'adapter sans bouleversement majeur de leurs pratiques. Le PLR considère également que ce contre-projet répond de manière plus adéquate aux obligations internationales de la Suisse que l'initiative populaire. La référence aux standards de l'OMSA plutôt qu'au droit suisse réduit significativement les risques de conflits avec nos engagements vis-à-vis de l'OMC et de l'UE. Une coordination étroite avec l'UE sur ce dossier nous paraît essentielle pour éviter toute friction commerciale.

En conclusion, le PLR Suisse soutient ce contre-projet qui concilie de manière équilibrée protection des animaux, respect de nos engagements internationaux et intérêts économiques. Nous recommandons son adoption et le rejet de l'initiative populaire, trop rigide et préjudiciable aux relations commerciales de la Suisse.

PLR.Les Libéraux-Radicaux

Le Président



Thierry Burkart
Conseiller aux Etats

Le Secrétaire général



Jonas Projer